

ACT

doc
CA1
EA9
R53
FRE
1973 fev

PAGES DOCUMENTAIRES

CANADA

DIVISION DE L'INFORMATION
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES
OTTAWA - CANADA

Dept. of External Affairs
Min. des Affaires extérieures
JUN 1 1973
RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY
RETOURNER A LA BIBLIOTHÈQUE DU MINISTÈRE

N° 53
(février 1973)

LE SYSTÈME PÉNITENTIAIRE CANADIEN

(Texte rédigé par le Service canadien des pénitenciers à Ottawa)

La compétence pour ce qui est du Service canadien des pénitenciers, créé en vertu de la Loi sur les pénitenciers, appartient au Solliciteur général du Canada. Le Service est responsable de tous les établissements pénitentiaires fédéraux ainsi que de l'entretien et de la formation des personnes condamnées ou confiées à ces établissements.

Le Commissaire des pénitenciers, sous la direction du Solliciteur général, dirige et administre le Service et toutes les questions qui s'y rattachent. Au cours de l'année se terminant le 31 mars 1972, le système pénitentiaire fédéral se composait de sept institutions à sécurité maximum, de neuf institutions à sécurité moyenne, de 12 à sécurité minimum et de 20 institutions spécialisées.

Les institutions à sécurité maximum accueillent les détenus condamnés par les tribunaux à des peines d'emprisonnement allant de deux ans jusqu'à perpétuité. Ces institutions sont situées à Dorchester, au Nouveau-Brunswick, à Laval et à Ste-Anne-des-Plaines, au Québec, à Kingston et à Millhaven, en Ontario, à Prince Albert en Saskatchewan et à New Westminster, en Colombie-Britannique. Les institutions à sécurité maximum de Ste-Anne-des-Plaines et de Millhaven ont été construites dans le cadre d'un projet d'abandon progressif des pénitenciers de St-Vincent-de-Paul et de Kingston.

Emplacement

Les institutions à sécurité minimum et moyenne ainsi que les centres de correction accueillent des détenus transférés des institutions à sécurité maximum en raison des aptitudes qu'ils manifestent pour certaines formes spéciales de formation, y compris la formation professionnelle. Les institutions à sécurité moyenne sont réparties de la façon suivante:

- 1'Institution de Springhill, à Springhill (Nouvelle-Écosse);
- le Centre de formation fédéral et 1'Institution Leclerc, à Laval (Québec);
- 1'Institution de Cowansville, à Cowansville (Québec);

53602/110

les Institutions de Collins Bay et de Joyceville,
situées à quelques milles de Kingston (Ontario);

l'Institution de Warkworth, à Campbellford (Ontario);

l'Institution de Stony Mountain, à Stony Mountain
(Manitoba);

l'Institution de Drumheller, à Drumheller (Alberta);

Les institutions à sécurité minimum sont réparties de la façon
suivante:

la Ferme du Pénitencier de Dorchester, à Dorchester
(Nouveau-Brunswick);

l'Institution à sécurité minimum de Laval, à Laval
(Québec);

l'Institution à sécurité minimum de Ste-Anne-des-Plaines,
à Ste-Anne-des-Plaines (Québec);

la Ferme de l'Institution de Collins Bay, située près
de Kingston (Ontario);

l'Institution à sécurité minimum de Millhaven, à Millhaven
(Ontario);

le Camp de correction de Beaver Creek, près de Gravenhurst
(Ontario);

le Camp de correction de Landry Crossing, près de
Petawawa (Ontario);

la Ferme de l'Institution de Stony Mountain, à Stony
Mountain (Manitoba);

la Ferme du Pénitencier de la Saskatchewan, à Prince
Albert (Saskatchewan);

l'Institution William Head, à Metchosin (Colombie-Britannique);

le Camp de correction d'Agassiz, à Agassiz (Colombie-Britannique);

Le Service des pénitenciers administre des institutions spécialisées
réparties de la façon suivante:

le Centre de correction et de formation, situé à Laval
(Québec), pour le traitement des cas spéciaux et la
formation du personnel;

le Centre médical régional de Laval (Québec);

le Centre d'accueil régional de Ste-Anne-des-Plaines (Québec);

l'Institution de Matsqui à Abbotsford (Colombie-Britannique), pour la réadaptation des toxicomanes;

le Centre médical régional d'Abbotsford (Colombie-Britannique);

la prison Mountain, situé près d'Agassiz (Colombie-Britannique), pour la réadaptation des récidivistes mâles âgés;

la Prison des femmes de Kingston (Ontario);

le Centre médical régional de Kingston (Ontario);

le Centre d'accueil régional de Kingston (Ontario);

et les centres de correction communautaires suivants:

le Centre Parr Town, à St-Jean (Nouveau-Brunswick);

le Centre Carleton, à Halifax (Nouvelle-Écosse);

le Centre St-Hubert, à Montréal (Québec);

le Centre Portsmouth, à Kingston (Ontario);

le Centre Montgomery, à Toronto (Ontario);

le Centre Osborne, à Winnipeg (Manitoba);

le Centre Oskana, à Regina (Saskatchewan);

le Centre Grierson, à Edmonton (Alberta);

le Centre Scarboro, à Calgary (Alberta);

le Centre West Georgia, à Vancouver (Colombie-Britannique);

le Centre Burrard, à Vancouver (Colombie-Britannique);

Certains détenus condamnés à des peines d'emprisonnement à Terre-Neuve sont confiés à des centres de juridiction provinciale à St. John, en vertu des dispositions de l'article 14 de la Loi sur les pénitenciers.

L'administration centrale du Service des pénitenciers se trouve à Ottawa, et les directions régionales sont situées à Vancouver (Colombie-Britannique), à Kingston (Ontario) et à Laval (Québec) pour les régions de l'Ouest, de l'Ontario et du Québec respectivement.

Il existe trois collèges à l'intention du personnel pénitentiaire, soit celui de Kingston, de Laval et de New Westminster, pour la formation des recrues, le rattrapage ou le recyclage que comporte la formation donnée aux cadres des pénitenciers. Ces collèges à l'intention du personnel offrent également d'excellents services à l'occasion des conférences générales des chefs des institutions et d'autres groupes d'agents spécialisés.

Au 31 mars 1972, 36 pour cent des détenus se trouvaient dans des institutions à sécurité maximum, 51 pour cent dans des institutions à sécurité moyenne et 13 pour cent dans des institutions à sécurité minimum. Les nouvelles institutions ont été soigneusement conçues de façon à offrir aux détenus des services de réadaptation. Toutes possèdent suffisamment d'espace tant à l'intérieur qu'à l'extérieur pour la pratique de loisirs. Certaines des institutions les plus anciennes sont rénovées pour répondre aux besoins actuels tandis que d'autres sont abandonnées progressivement.

L'acheminement des prisonniers

Tous les détenus admis dans un établissement pénitentiaire fédéral passent d'abord par un centre d'accueil régional ou une institution d'accueil. Le centre d'accueil a pour principale fonction de permettre de faire le diagnostic complet de chaque détenu et de l'acheminer, en fonction des résultats de ce diagnostic, vers l'institution où il pourra le plus profiter du programme de formation et où le degré de sécurité sera le plus approprié à son cas. Les installations sont prévues pour l'admission dans une des trois catégories ci-après, à savoir: les détenus âgés de 21 ans ou moins, ceux qui sont âgés de 22 ans et plus ainsi que les cas de première infraction, et enfin les récidivistes. Des médecins, des psychologues et des travailleurs sociaux les examinent afin de constater leur état de santé mentale et physique, leurs aptitudes, leur degré d'instruction et leurs besoins en éducation de façon à leur faire suivre le programme de réadaptation approprié. Le régime des services correctionnels a principalement pour objet d'aider le détenu dans toute la mesure du possible à reprendre la place qui lui revient dans la société. On offre à cette fin des services toujours plus perfectionnés, et le personnel qui s'y consacre est très dévoué. Les détenus peuvent profiter de nombreuses possibilités de parfaire leurs connaissances en suivant des cours soit à plein temps, soit à temps partiel. D'autres étudiants poursuivent leurs études au moyen de cours par correspondance qui sont offerts aux niveaux primaire, secondaire et universitaire. En 1971-1972, environ 3,500 détenus ont participé aux programmes d'éducation des adultes et de formation professionnelle offerts par le Service des pénitenciers, souvent dans l'intention d'acquérir un métier ou d'accéder à une profession. On a largement eu recours à la libération de jour ou au congé provisoire afin de permettre aux étudiants de fréquenter les institutions d'enseignement communautaires. A la fin de l'année, cinquante détenus-étudiants fréquentaient l'université, les écoles secondaires ou les collèges. Des programmes religieux sont

prévus pour tous les détenus, et de 20 à 50 pour cent d'entre eux ont participé aux offices religieux. La plupart des chapelles organisent des programmes d'activités multiples au cours de la semaine où, outre l'instruction religieuse, on exerce d'autres activités se rattachant aux services religieux. Les détenus participent activement à cette partie du programme, ainsi qu'une bonne partie de la collectivité.

L'idée des modules

On a terminé les plans visant à constituer des équipes interdisciplinaires chargées de groupes de détenus sur la base de modules dans des institutions autres que les cinq choisies à l'origine comme institutions-pilotes. La notion de module constitue une tentative visant à personnaliser les contacts entre le personnel et les détenus, à aiguillonner les relations sociales de façon à ce que les détenus, dont bon nombre considèrent l'autorité comme antagonique, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des institutions puissent apprendre à communiquer avec elle. Cette conception entraîne le partage de la population des détenus en petits groupes dotés d'une équipe de personnel qui y est affectée, et elle facilite la création de liens personnels. Le programme de formation en module s'étendra sur une base permanente à d'autres institutions au fur et à mesure que ces dernières seront désignées "institutions à régime par modules". On prévoit que le programme de formation destiné aux chargés de modules répondra à la demande de façon telle que la formation pourra être entreprise immédiatement après l'étape du concours ou de la sélection. D'ici mars 1973, près de 300 chargés de modules auront acquis cette formation; passé mars 1973, on procédera à une nouvelle sélection au fur et à mesure que d'autres institutions seront converties en institutions à régime par modules. Le programme des modules ne peut fonctionner normalement sans l'établissement simultané d'équipes de sécurité compétentes et indispensables. Il est impossible d'appliquer avec succès les principes du module sans un partage équitable des responsabilités entre les agents de sécurité et les chargés de modules. Chaque institution sera par conséquent dotée de sa force de sécurité. Le partage des agents correctionnels en deux groupes favorisera l'implantation de meilleurs services spécialisés, la multiplication de réunions du personnel plus efficaces ainsi qu'un contrôle sécuritaire de meilleure qualité.

Les absences provisoires ont continué de se multiplier au cours de l'année financière 1971-1972 et elles ont largement dépassé les 35,000. De tels congés sont accordés pour des périodes allant jusqu'à trois jours, par le personnel auxiliaire de l'institution, et jusqu'à 15 jours, par le Commissaire, pour des raisons humanitaires, médicales et de réadaptation. Le taux d'échec de ce programme s'établit à une fraction de 1 pour cent.

On a élargi l'an dernier le programme cohérent et sain des activités de soirées et de fins de semaine. Dix-huit comités auxquels participent des citoyens oeuvrent dans les institutions, y compris 150 citoyens, et plus de 1,500 volontaires sont engagés dans les programmes destinés aux détenus tant à l'intérieur de l'institution qu'au sein de la communauté. Au nombre des personnes engagées dans ce programme se trouvaient des ex détenus qui étaient chargés d'organiser des groupes particuliers après consultation avec

les autorités de l'institution. Les projets concernaient les alcooliques anonymes, le théâtre, le chant, les cours de musique, les formations de guitaristes et l'art oratoire ainsi que divers groupes de discussion (dirigés par des organismes privés, des professionnels et des citoyens volontaires et des groupes communautaires), les conférences, les films, les sports et les loisirs.

Le détenu qui en manifeste le besoin reçoit les soins ou les conseils des membres spécialistes du personnel qui desservent une population de détenus d'environ 7,800 personnes. On compte 20 médecins à temps complet et cinq médecins dont les services sont retenus sur une base forfaitaire ou à temps partiel; 19 dentistes à temps plein et trois à temps partiel; dix psychiatres membres du personnel permanent, 15 à forfait ou à temps partiel; 28 psychologues à plein temps et dix à temps partiel ainsi que 125 agents de classement et travailleurs sociaux.

RP/A

DOCS
CA1 EA9 R53 FRE
1973 fév
Le système pénitentiaire canadien
53602110

